



Compatibilité climatique PUBLICA

(Caisse fédérale de pension)

Caractérisation

Avec un volume d'investissement d'environ 42 milliards de CHF, PUBLICA est la plus grande caisse de pension publique et la deuxième plus grande institution de prévoyance professionnelle en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

PUBLICA dispose d'une politique de développement durable intégrale qui est insérée dans sa politique de placement et qui s'applique à toutes les catégories de placement.

Elle est membre fondateur de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) qui s'avoue aux critères de durabilité (Environmental, Social, Governance ESG).

Par l'application des critères de l'ASIR, PUBLICA exclut quelques producteurs d'armes nucléaires, de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions.

Au cours des 1 à 2 dernières années, elle a axé son travail en matière de construction de portefeuille (un sujet majeur reconnu dans le cadre des critères ESG). Le résultat est l'introduction innovante de l'indice boursier climatiquement efficace pour les actions (voir ci-dessous).

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Cependant, dans le domaine des objectifs de durabilité fixés par les objectifs de développement durable de l'ONU (correspondant à toute la gamme des critères ESG), la politique de développement durable manque encore de déclarations sur des objectifs qui amélioreront continuellement l'impact de leur investissement responsable au niveau du portefeuille.
- Il manque de transparence quant à savoir si et dans quelle mesure elle préfère les entreprises qui sont durables selon les critères ESG généralement acceptés, et si et dans quelle mesure elle réduit le nombre d'entreprises dans l'univers d'investissement en excluant ou en sous-pondérant les entreprises qui n'opèrent pas de manière durable.
- La question de savoir si son investissement responsable a un effet positif significatif par rapport à la pratique conventionnelle reste donc opaque.
- Mi-2019, le Conseil fédéral a créé un groupe de travail „Finance durable“. Il se réfère aux obligations internationales de la Suisse dans le cadre non seulement de l'Accord de Paris sur le climat, mais aussi des objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030). Les efforts visent à conclure des accords sectoriels, qui devraient notamment accroître la transparence quant à l'orientation durable des acteurs et comment ils se positionnent en conséquence.
- Par conséquent, dans le domaine des critères ESG généraux, PUBLICA devrait réfléchir à la manière dont elle présentera à l'avenir de manière transparente au public le résultat de l'orientation durable de sa politique de placement, en particulier son impact réel sur la société dans son ensemble, et comment elle l'améliorera en permanence.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

PUBLICA prend au sérieux les risques climatiques dans ses investissements et confirme que la prise en compte des risques financiers dans la gestion de la fortune placée fait partie de l'obligation fiduciaire d'un caisse de pension.

En février 2020, PUBLICA a publié son introduction d'un indice boursier climatiquement efficace pour les actions. Cet indice propriétaire PUBLICA a été

construit en coopération avec le fournisseur d'indices et de recherches MSCI.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

En 2016, PUBLICA a été la première institution de prévoyance en Suisse à décider, pour des raisons économiques, „d'exclure les producteurs de charbon des portefeuilles d'actions et obligations d'entreprises globaux”.

Selon le nouveau rapport 2019 sur les opportunités et les risques liés au climat (page 16), son analyse PACTA – qui est également celle du test de compatibilité climatique de l'OEUV – a montré qu'elle investit un volume estimé à un cinquième de moins que le marché mondial dans les secteurs „Oil and Gas” et „Power Capacity, Coal and Gas Power” – à la fois en actions et en obligations.

Selon le rapport 2019 mentionné ci-dessus, PUBLICA investit par ailleurs, bien que seulement 150 MCHF, mais de plus en plus dans des infrastructures d'énergie renouvelable (parcs solaires et éoliens).

Adhésion à des associations de développement durable

En décembre 2020, PUBLICA est devenue membre de trois associations mondiales :

- Avec la signature des UN Principles for Responsible Investment, elle s'engage à prendre en compte les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans la politique de placement et à établir des rapports en conséquence.
- Comme membre de la coalition d'investisseurs Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC), elle s'engage à collaborer pour lutter contre le changement climatique et à mettre en oeuvre un avenir pauvre en carbone.
- Enfin, en tant que membre du Montreal Carbon Pledge, PUBLICA s'engage formellement à mesurer et à publier régulièrement l'empreinte carbone de son portefeuille.

PUBLICA exerce ses droits de vote en Suisse par l'intermédiaire de Inrate.

L'ASIR, dont PUBLICA est membre fondateur, est pour sa part membre de Swiss Sustainable Finance.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

Engagement via ASIR

En tant que membre de l'ASIR, PUBLICA vise le respect des critères ESG avant tout par le dialogue

(Engagement) avec les entreprises dans lesquelles elle investit. Les exclusions d'entreprises ne sont acceptées qu'en dernier recours si le processus d'engagement est inefficace.

En ce qui concerne les risques financiers liés au climat, l'avis de l'ASIR sur l'Accord de Paris sur le climat se concentre principalement sur le dialogue avec les entreprises investies. L'ASIR veut le faire conjointement pour ses membres. Tout d'abord, des informations transparentes sur les opportunités et les risques du modèle commercial et sur les risques financiers liés au climat, basées sur les recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures des G20 (TCFD) seront demandées aux entreprises. Selon l'ASIR, cela devrait entraîner des changements de comportement et fournir aux investisseurs une meilleure base pour leurs décisions de placement.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- La demande de publication de données climatiques par les entreprises doit être soutenue, vu qu'il s'agit de la condition de base pour les décisions d'investissement. Cependant, cette démarche est encore loin d'initier une décarbonisation des investissements compatible avec l'Accord de Paris.

Le rapport d'engagement de l'ASIR 2019 montre que la mise en oeuvre et l'efficacité de l'engagement ESG et climatique délégué au prestataire de services Sustainalytics auprès des entreprises mondiales concernées se sont améliorées par rapport à l'année précédente. Les institutions affiliées à l'ASIR pour l'exercice conjoint de l'engagement avaient présenté des objectifs spécifiques pour l'engagement dans 12 entreprises mondiales au cours de 2018 et 2019. Ces objectifs dans les domaines de la corruption, des dommages environnementaux, des droits de l'homme, des droits du travail et de la sécurité au travail ont été atteints et finalisés selon l'ASIR.

Des processus d'engagement continuent à être actifs dans un grand nombre d'entreprises sur tous les continents. L'ASIR précise les informations pertinentes dans le rapport d'engagement de 2019 à l'Alliance climatique (avril 2020) comme suit. En 2019, 76 engagements étaient en cours, principalement dans les domaines de l'environnement (34 cas), des droits du travail (20 cas) et des droits de l'homme (16 cas).

Dans le secteur du climat, l'ASIR, en collaboration avec Sustainalytics, a entamé un dialogue avec 20 grands producteurs mondiaux d'acier et de ciment à partir de 2018 pour aborder la transition climatique.

Ce faisant, l'ASIR incite principalement ces entreprises à mesurer et à publier les risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures des G20 (TCFD). Parmi les autres exigences figurent des objectifs de CO2 fondés sur des données scientifiques, des mesures concrètes et le suivi des progrès, ainsi qu'une politique climatique et une attitude cohérente envers leurs associations en ce qui concerne leurs activités de lobbying. Ce dialogue des actionnaires sera poursuivi.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- En choisissant le secteur des producteurs d'acier et de ciment, l'ASIR s'est concentré sur une industrie où l'engagement a du sens : leur intensité en CO2 n'est que partiellement due à l'utilisation de combustibles fossiles, mais elle est néanmoins considérable. En fait, les émissions causées par la libération de CO2 du coke ou de la matière première minérale ne peuvent être réduites qu'à moyen terme, car la technologie doit encore être développée et industrialisée ; la pression des groupements d'investisseurs peut donc obliger les entreprises à suivre une voie de décarbonisation.
- Dans ce domaine plus restreint, l'ASIR a, en l'état actuel des choses, apporté la preuve de son engagement.
- Toutefois, dans le domaine des secteurs dépendant des combustibles fossiles, en particulier de l'énergie fossile (producteurs de combustibles fossiles, producteurs d'électricité et de chaleur qui en dépendent, et secteurs à forte intensité énergétique), il reste difficile de fournir des preuves de performance pour l'option d'engagement.
- Cette option de dialogue des actionnaires a du sens si les modèles économiques des entreprises offrent des perspectives de décarbonisation en accord avec l'objectif de 1,5° de l'Accord de Paris sur le climat.
- Des exigences précises, un champ d'application, des critères de mesure et des délais de désinvestissement en cas de non-respect doivent être définis pour un engagement ayant un impact sur le climat.
- Sans une stratégie claire de décarbonisation avec une intégration ESG et climatique profonde dans le processus d'investissement des portefeuilles de titres des caisses de pension membres, et sans preuve de la performance de la politique d'engagement dans le domaine des risques climatiques particulièrement élevés des secteurs à forte intensité de CO2, l'approche de l'ASIR ne semble pas encore suffisamment au point.
- PUBLICA a désormais comblé cette lacune avec sa stratégie de décarbonisation.

Situation avril 2020 :

À la demande de l'Alliance climatique, l'ASIR informe qu'elle avait opté pour le secteur du ciment et de l'acier, étant donné que de nombreux investisseurs ciblent déjà le secteur de l'énergie et des Utilities (fournisseurs d'électricité). L'ASIR souhaite démontrer les progrès réalisés dans son engagement actuel avant de se consacrer à d'autres secteurs. Toutefois, ceci serait certainement une prochaine étape possible.

Engagement comme PUBLICA

Dans son document présentant le nouvel indice climatiquement efficace, PUBLICA elle-même explique que ses mesures de sous-pondération lui

permettent d'influencer les entreprises à faible efficacité climatique plutôt que de les exclure. À l'avenir, cela devrait se faire dans le cadre de processus de dialogue visant à accroître leur compatibilité climatique.

Avec la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, PUBLICA envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

Engagement via Inrate en Suisse

Sur mandat de PUBLICA, Inrate AG mène des processus de dialogue avec diverses entreprises suisses. Dans une communication à l'Alliance climatique le climat (avril 2020), PUBLICA précise que les „produits et services verts“, le „présentisme“, les „droits de l'homme“, les „critères ESG dans le système de rémunération“ et les „compétences du conseil d'administration“ figurent parmi les sujets clés.

Droits de vote

PUBLICA exerce son droit de vote lors de plus de 200 assemblées générales des sociétés à l'étranger, qui sont classées comme problématiques selon les critères de l'ASIR. La liste est fournie par l'ASIR.

Les droits de vote sont exercés par l'intermédiaire du prestataire de services Minerva ; en l'occurrence, les lignes directrices de vote de son conseiller en matière de droits de vote en Suisse, Inrate, s'appliquent également à ces 200 sociétés étrangères. Selon une communication de PUBLICA à l'Alliance climatique (novembre 2020), les lignes directrices de vote couvriront bientôt non seulement la gouvernance mais aussi la performance en matière de durabilité. Cela concerne les points 4.14 "Corporate Responsibility" et 4.16 "Propositions des actionnaires et du conseil d'administration".

Avec la communication susmentionnée, PUBLICA informe sur sa procédure en cas de propositions d'actionnaires :

- Soutien à tous les points de l'ordre du jour qui demandent une transparence accrue dans le domaine ESG
- Soutien à toutes les demandes visant la poursuite des objectifs de l'accord de Paris

- aucun soutien aux propositions qui exigent l'abandon de grands domaines d'activité, car cela pourrait avoir un impact négatif sur le portefeuille et l'exclusion serait la ligne de conduite appropriée
- Soutien de points de l'ordre du jour contre certaines activités commerciales si celles-ci sont associées à des risques massifs (par exemple, l'huile de schiste, la production de charbon).

PUBLICA publie son comportement de vote.

[Commentaire de l'Alliance Climatique sur le comportement de vote aux assemblées des actionnaires en mai 2020](#)

- Dans le cas de BP, PUBLICA était favorable à ce que la société soit autorisée à faire des dons aux partis et organisations politiques et à dépenser pour le lobbying politique ; PUBLICA a ainsi permis à BP de [faire pression sur la Norvège](#), par exemple, pour qu'elle n'impose pas de restrictions sur le forage pétrolier dans l'Arctique. Son vote était négatif pour le climat.
- Chez Equinor, elle a rejeté six initiatives favorables au climat visant à fixer des objectifs d'intensité en CO2 et à mettre un terme à l'exploration de nouvelles sources et aux activités de production de combustibles fossiles en dehors de la Norvège. Le vote de PUBLICA était négatif pour le climat.
- Chez Exxon, PUBLICA était, après tout, favorable à ce que l'entreprise produise des rapports sur les dons politiques et le lobbying (climatique) politique. Son vote était positif pour le climat.
- Dans le cas de Shell, elle a également été favorable au climat en soutenant une motion selon laquelle la société doit fixer des objectifs climatiques en accord avec l'Accord de Paris sur le climat.
- Dans le cas de Chevron, elle a aussi soutenu les initiatives selon lesquelles l'entreprise doit préparer des rapports sur le lobbying climatique et sur les risques climatiques et ceux liés à l'expansion de la production de pétrole et de gaz naturel. Le vote de PUBLICA était positif pour le climat.
- Dans le cas de la Barclays Bank, elle a voté contre l'obligation pour la banque de publier des objectifs pour le retrait progressif des services financiers qui ne sont pas conformes à l'Accord de Paris sur le climat. Dans cette affaire qui a [retenu l'attention du public](#), PUBLICA a eu un impact négatif sur le climat.
- Enfin, elle a voté à la J.P. Morgan Chase Bank que la banque doit publier des rapports sur ses financements de l'extraction des sables bitumineux canadiens et de l'exploration pétrolière/gazière dans l'Arctique et sur la manière dont elle entend réduire les émissions associées à ses financements conformément aux exigences en matière de climat. Dans ce cas, PUBLICA s'est comportée de manière respectueuse du climat.

En conclusion :

- Jusqu'à présent (2020), PUBLICA n'a que partiellement voté en faveur du climat, trop souvent encore dans le négatif.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

En automne 2018, PUBLICA présente les résultats de sa participation au test de compatibilité climatique de l'QFEV. Cette étude basée sur l'outil PACTA de la 2.Degree Investing Initiative a révélé que la Caisse que la caisse n'est pas sur la ligne cible d'un réchauffement de 2°C selon les trajectoires de réchauffement global de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), mais plutôt de 4 à 6°C. Toutefois, le rapport ne quantifiait pas l'empreinte CO2 et ne fournissait pas non plus d'information sur le risque financier lié au climat. Selon ce rapport, la Caisse a l'intention d'examiner son portefeuille à intervalles réguliers pour s'assurer de sa compatibilité

climatique: „L'objectif est de standardiser l'établissement de rapports afin d'aider les établissements financiers lors de l'élaboration, de la définition et de la mise en œuvre des valeurs cibles dans la perspective de l'objectif climatique des 2° C et lors de la gestion des risques en lien avec la décarbonisation de l'économie.“

Le nouveau rapport 2019 sur les opportunités et les risques liés au climat est son premier reporting climatique complet. PUBLICA y publie pour 2018 et 2019 ses chiffres clés sur les émissions de CO2 conformément aux recommandations du TCFD à l'intention des investisseurs. Fin 2019, l'intensité moyenne pondérée en CO2eq des actions était inférieure de 8 % à celle de la fin de l'année précédente.

[Commentaire de l'Alliance Climatique](#)

- La publication de l'intensité en CO2 par rapport à la moyenne du marché mondial fait encore défaut. Cette mesure permet un positionnement direct dans le monde des investisseurs actifs au niveau mondial.

Parallèlement à la mesure des émissions de CO2 financées, PUBLICA annonce dans le rapport les résultats de sa nouvelle analyse PACTA à la fin de l'année 2019. Son Investment Controller (selon le rapport annuel 2019 : PPCmetrics) est en charge de l'évaluation de la livraison annuelle des données PACTA. En résumé, les portefeuilles d'actions et d'obligations étaient toujours sur une trajectoire climatique d'au moins 3°C à la fin de 2019. En outre, son financement de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables était encore nettement inférieur à la trajectoire cible.

En outre, son introduction de indice boursier climatiquement efficace pour les actions était basée sur des données de l'analyse de scénarios de MSCI-Carbon Delta. Celles-ci fournissent des informations sur les risques et opportunités climatiques futurs des entreprises du portefeuille.

[Commentaire de l'Alliance Climatique](#)

- Grâce à l'effet de pilotage futur basé sur les données de cette analyse de scénario et par le biais de l'indice PUBLICA qui en découle, une décarbonisation potentiellement importante pourrait se produire au moins au niveau du portefeuille d'actions (voir ci-dessous).

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Le nouvel indice climatiquement efficace est basé sur une analyse de scénario des quelque 9000 entreprises du portefeuille des actions. La notation

des entreprises est basée sur les trois indicateurs prospectifs :

1. Risques de transition liés au climat (risques réglementaires dus aux coûts de réduction des émissions de CO2).
2. Opportunités de transition liées au climat (opportunités technologiques dues à la réduction des émissions de CO2).
3. Risques et opportunités physiques (pertes et gains de production liés au climat en raison de conditions météorologiques extrêmes, de l'élévation du niveau de la mer, de la sécheresse).

Les notations sont les mesures utilisées pour gérer la pondération des entreprises individuelles dans le portefeuille global d'actions. Les entreprises brunes qui dépendent des combustibles fossiles et/ou ont des émissions de gaz à effet de serre élevées sont sous-pondérées, tandis que les entreprises (vertes) qui sont susceptibles de sortir gagnantes de la prochaine transition énergétique sont surpondérées.

On peut supposer que la mesure des risques physiques est indépendante de la transition énergétique ; de manière non spécifique au CO2, les entreprises ayant une bonne capacité d'adaptation au changement climatique sont favorisées par une surpondération, de sorte que cette mesure devrait être neutre en termes d'effet sur la protection du climat.

Par contre, la sous-pondération des entreprises brunes et la surpondération des entreprises vertes se révèle potentiellement très efficace en termes de protection du climat.

PUBLICA vise à avoir mis en place le nouvel indice dans l'ensemble de son portefeuille d'actions d'ici la fin 2021.

L'indice climatiquement efficace a le potentiel de devenir un outil de gestion performant pour la décarbonisation de facto du portefeuille d'actions. Il intègre également la modularité („scalability“, approfondissement de l'impact) et l'adaptabilité (par exemple de la notation des entreprises aux évolutions futures de la mesure des risques CO2 des entreprises).

Dans le document de synthèse du nouvel indice climatique, PUBLICA parle de risques (financiers) inférieurs d'au moins 30% et d'opportunités (financières) supérieures d'au moins 30% pour le nouvel indice climatique par rapport à l'indice de référence actuel de PUBLICA.

Avec la communication à l'Alliance climatique (mai 2020) et à l'occasion de l'atelier avec le groupe d'assurés (juin 2020), mentionnés ci-dessous, PUBLICA apporte les précisions suivantes.

Dans la simulation sur base de l'analyse de scénario du nouvel indice, pour la Suisse et le Japon, l'amélioration des chiffres clés par indicateur a été de 30 %. Pour toutes les autres régions (Amérique du Nord, Pacifique hors Japon, marchés émergents et Europe), l'amélioration a été de 50 % par indicateur. La mise en œuvre décidée de la nouvelle stratégie en matière d'actions permet de sous-pondérer des entreprises individuelles jusqu'à 25 % de leur pondération initiale ou de les surpondérer jusqu'à 200 % de leur pondération initiale, ce qui paraît relativement élevé par rapport à d'autres indices.

L'amélioration jusqu'à 50 % par chiffre clé est une caractéristique fixe du système de l'indice PUBLICA et indépendant des mesures de rééquilibrage périodiques. Il serait donc certain que ces objectifs seront atteints précisément à la fin de l'année 2021.

La mise en œuvre résolue de la nouvelle stratégie en matière des actions permettra que le nouvel indice d'actions obtienne des résultats nettement supérieurs à ceux de l'indice initial dans trois indicateurs clés (moins de risques de transition, plus de possibilités de transition et moins de risques climatiques physiques ou plus d'opportunités).

PUBLICA est d'avis qu'en termes de processus, l'intégration ne peut être plus profonde que par le biais de son indice d'efficacité climatique : elle définit l'univers (y compris les exclusions), elle définit les données qui doivent être utilisées par le fournisseur de l'indice, elle définit les mesures au sein de l'indice qui doivent être améliorées et de combien, elle fournit aux gestionnaires externes ce „customized PUBLICA Benchmark“, qu'ils doivent mettre en œuvre sur la base de ces règles, et elle exerce les droits de vote sur le fond des mêmes principes (depuis février 2020, également à l'étranger). De cette façon, elle peut donner un poids important aux questions qui lui sont importantes, et elle n'a pas besoin de s'appuyer sur un chiffre agrégé ESG général.

Conclusion : étant donné que l'intensité en CO2 et l'évolution des émissions de CO2 sont particulièrement importantes pour les régions susmentionnées (Amérique du Nord, Pacifique hors Japon, marchés émergents et Europe) avec une

amélioration de 50% par indicateur, on peut postuler une réduction potentielle du risque climatique et une décarbonisation parallèle de l'ensemble du portefeuille d'actions d'au moins un montant compris entre 30 et 50 %.

À l'occasion de l'atelier avec la délégation du groupe des assurés mentionné ci-dessous, PUBLICA confirme que cette évaluation de l'Alliance climatique correspond également à ses attentes.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Actuellement, l'ampleur de la décarbonisation potentielle du portefeuille d'actions n'est pas encore déterminable.
- De nature, l'outil de pilotage basé sur les trois indicateurs prospectifs mentionnés ci-dessus n'est pas directement basé sur les émissions actuelles de gaz à effet de serre des entreprises du portefeuille d'actions.
- L'ampleur du virage brun-vert reste donc encore inconnue ; il manque une mesure officiellement communiquée pour le suivi futur du succès de la décarbonisation conformément à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris sur le climat.
- Par conséquent, PUBLICA devrait démontrer à ses assurés et au public suisse dans quelle mesure le nouvel indice climatique réduit les émissions de CO2 des actions, ceci en mesurant l'intensité en CO2 du portefeuille (sur la base des [Scope 1, 2, und 3](#)), ou bien elle devrait prouver que ses actions sont sur une trajectoire climatique dont l'augmentation de température ne dépasse pas 1,5 °C.
- Une stratégie visant à décarboniser le portefeuille d'obligations fait toujours défaut.

Situation juin 2020 :

Selon une communication à l'Alliance climatique (mai 2020) et lors d'un atelier avec une délégation du groupe des assurés PUBLICA DIVEST en juin 2020 (pour une description du groupe, voir „Dialogue entre les assurés et la Caisse“ ci-dessous), les futurs rapports climatiques à partir de 2021 devraient également contenir des informations sur l'effet de l'indice climatiquement efficace. Comme PUBLICA n'a pas encore acquis suffisamment d'expérience de ces analyses et de la qualité de la base de données, aucune trajectoire cible n'a encore été définie.

PUBLICA envisage également la mise en œuvre de stratégies respectueuses du climat dans les portefeuilles d'obligations d'entreprises dans le courant de 2020. Dans le domaine de l'immobilier suisse, des analyses approfondies portant sur la piste à suivre pour réduire les émissions de CO2 sont également en cours.

Situation Mai 2021 :

Selon les informations verbales fournies par le représentant de PUBLICA lors d'un [webinaire d'Inrate](#), elle a assigné aux gestionnaires d'obligations d'entreprises la tâche de réduire de 40% l'intensité en CO2 des portefeuilles qu'ils gèrent d'ici à la fin juin 2021 (enregistrement par l'Alliance climatique)

Conclusion:

Avec l'élimination des producteurs de charbon des portefeuilles d'actions et d'obligations en 2016, PUBLICA a déjà commencé à décarboniser ses investissements en 2016. Aujourd'hui, son volume d'investissement dans les secteurs „Oil and Gas“ et „Power Capacity, Coal and Gas Power“ peut être estimé comme étant inférieur d'un cinquième à celui du marché mondial – tant pour les actions que pour les obligations.

En février 2020, avec l'introduction de l'indice climatiquement efficace pour les actions, elle s'est dotée d'un outil de pilotage potentiellement très efficace sur le plan climatique.



Tendance 2018-2021:

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Pour son portefeuille d'actions, avec l'indice climatique innovant, PUBLICA est sur la bonne voie vers une décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.
- En fonction de l'ampleur du revirement brun-vert dans le portefeuille d'actions, la trajectoire cible peut être plus ou moins conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris sur le climat.
- Dès que les mesures annoncées de l'empreinte carbone montreront une réduction substantielle, déjà réalisée et compatible avec l'Accord de Paris, et qu'une trajectoire de décarbonisation des portefeuilles de titres conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les critères du rating sera perceptible, l'Alliance climatique changera sa classification en VERT.
- Un engagement volontaire en faveur d'un objectif de décarbonisation mesurable à une date donnée et/ou un engagement en faveur d'une piste de décarbonisation à 1,5°C font encore défaut.
- Une stratégie visant à décarboniser les obligations d'entreprises existe, mais sa mise en œuvre fait encore défaut.
- Outre l'impact sur le climat, l'amélioration de la durabilité en général est indiquée : une intégration ESG profonde et systématique par la sélection/désélection ou la sur/sous-pondération des entreprises dans les portefeuilles de titres sur la base des notations ESG est toujours en attente.
- Enfin, il manque encore une prise d'influence intégrale sur les entreprises étrangères positive pour le climat, avec un engagement et l'exercice des droits de vote effectifs.



Activités politiques

Juillet 2019 : Le Conseil fédéral attend dans le cadre de son ~~train de mesures destiné à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'administration fédérale~~ aussi : „Les représentants de l'employeur auprès de la Commission de la caisse de pensions de la Confédération PUBLICA, désignés par le Conseil fédéral, sont tenus de demander que PUBLICA examine régulièrement dans

quelle mesure ses placements s'inscrivent dans une démarche respectueuse du climat et publie le résultat de cet examen, pour la première fois fin 2020“.

Juin 2020 : Interpellation Beat Jans (PS) „Stratégie de placement adoptée par Publica pour réduire le risque climatique“. Le Conseil fédéral est invité à inciter ses représentants au sein de PUBLICA à préconiser une voie de décarbonisation des titres, ce qui lui permettra de réduire les risques de placement et de se rapprocher de l'objectif climatique de 1,5°C.

Septembre 2020 : Dans sa réponse, le Conseil fédéral déclare que les mesures prises jusqu'à présent sont suffisantes, et qu'il n'est actuellement pas nécessaire de prendre d'autres mesures. La mise en œuvre conceptuelle et opérationnelle de la stratégie d'investissement de PUBLICA incombe à la Commission de la caisse et à son Comité de placement.



Dialogue entre assuré-e-s et caisse

2016: Recommandation de vote de l'Alliance climatique aux assuré-e-s lors des élections des délégués de l'Assemblée de PUBLICA. 70% des candidats aux élections pour le renouvellement de l'Assemblée sont favorables à ce que PUBLICA retire de son portefeuille d'ici 5 ans les investissements dans les entreprises du secteur de l'énergie n'ayant pas fait la transition vers un modèle d'affaire durable et orienté vers les énergies renouvelables. Les candidat-e-s recommandé-e-s par l'Alliance climatique ont été mieux élus que les personnes n'ayant pas participé ou pas recommandées.

Groupe d'assurés PUBLICA DIVEST

Juin 2018 : Le groupe PUBLICA DIVEST de 32 membres, constitué avec le soutien des assurés PUBLICA de retraites-sans-risques.ch, envoie une lettre à la Commission de la caisse de PUBLICA.

Elle contient des questions sur la mesure et le reporting, la stratégie de gestion des risques climatiques, les critères d'exclusion, l'Investor's Engagement envers les entreprises et l'implication des bénéficiaires.

Le groupe PUBLICA DIVEST est convaincu : „Le Conseil fédéral entend mettre en œuvre l'objectif international de réorientation des flux financiers par des mesures volontaires du secteur financier suisse. Nous pensons que la stratégie

d'investissement de PUBLICA – la Caisse de la Confédération et la plus grande institution de prévoyance de Suisse – en tient encore trop peu compte. Nous attendons d'elle qu'elle joue un rôle beaucoup plus actif en tant que modèle au sein de la place financière suisse, conformément aux objectifs climatiques de la Confédération.“

Octobre 2018: Dans leur réponse et dans la lettre d'accompagnement, la Commission de la caisse et le directeur renvoient aux conclusions et aux mesures – publiées entre-temps sur le site Internet – qui résultent de la participation au test de compatibilité climatique de l'OFFEV. (Pour l'évaluation de ces conclusions, voir le sous-chapitre „Climat-compatibilité des investissements“ ci-dessus). PUBLICA offre aux personnes assurées intéressées la possibilité de recevoir d'autres informations de fond lors d'un atelier.

PUBLICA informe que, en coopération avec le ThinkTank 2°Investing Initiative, elle examine actuellement la mesure des indicateurs pertinents sur la compatibilité climatique et les risques climatiques. La méthodologie sera basée sur les recommandations standard internationalement reconnues du Task Force for Climate Related Financial Disclosures (TCFD) des G20.

PUBLICA indique que la question d'une stratégie pour l'inclusion des risques climatiques sera abordée dans le cadre du processus annuel d'analyse des risques ESG. Pour l'année 2018, le thème „Risques de transition liés au climat en rapport avec la production énergétique à partir d'énergies fossiles, en particulier le charbon“ a été priorisé. (PUBLICA a publié les résultats sur son site web, voir le sous-chapitre „Climat-compatibilité climatique des investissements“ ci-dessus). PUBLICA informe également sur sa perception des opportunités de transition en investissant davantage dans les infrastructures d'énergies renouvelables telles que les parcs éoliens et photovoltaïques.

Pour les entreprises étrangères, PUBLICA soutient les „projets“ de la SMVK-ASIR, dont PUBLICA est membre avec d'autres grandes caisses de pension, pour initier le „dialogue sur la problématique spécifique au climat“. Il manque dans la réponse plus de détails sur les perspectives de succès et une évaluation de l'efficacité de l'Investor's Engagement“ dans le secteur des énergies fossiles, qui comporte les risques financiers les plus importants pour le portefeuille.

Des critères d'exclusion ne sont pas considérés comme une priorité. PUBLICA vise à ce que les données d'entreprise relatives au climat soient de meilleure qualité et aient une valeur plus informative. Cela aurait pour conséquence d'accroître la transparence de la stratégie commerciale des entreprises et de faire progresser leur évolution dans la gestion des risques climatiques.

PUBLICA considère la liste d'exclusion Carbon Underground 200 des plus grandes compagnies de charbon, de pétrole et de gaz comme faisant références au passé, alors qu'elle s'appuie sur l'évaluation des développements positifs et négatifs des compagnies critiques. L'orientation vers des indices „ex fossil fuels“ est actuellement peu prioritaire, car PUBLICA utilise des indices factoriels sur mesure. À l'heure actuelle, les facteurs ESG n'en font pas partie. PUBLICA estime que cet aspect pourrait être pris en compte dans le cadre d'une possible analyse planifiée afin d'inclure les facteurs ESG en plus des facteurs de risque existants.

Juin 2019 : La délégation du groupe PUBLICA DIVEST soumet un nouveau document (en allemand) en préparation de l'atelier offert par PUBLICA en octobre 2018 (voir ci-dessus). Elle veut que PUBLICA démontre l'efficacité de l'engagement de son Investor's Engagement spécifiquement dans les secteurs très exposés au carbone, tels que la production d'électricité à partir du charbon ainsi que l'extraction de pétrole et de gaz naturel. D'autre part, elle propose que PUBLICA conçoive une stratégie climatique avec décarbonisation du portefeuille.

Fin juin 2019 : La délégation de l'Alliance climatique remercie la direction et les représentants de l'Asset Management de PUBLICA pour la mise en place de cet atelier très instructif et pour l'échange ouvert et constructif. Elle résume sa position et les développements à venir selon PUBLICA dans une note de discussion (en allemand) relue par PUBLICA :

- Le risque climatique atténuant la décarbonisation du portefeuille devrait être conçu sur le même plan que l'engagement,
- L'engagement et la décarbonisation ne sont pas à considérer comme des opposés, mais comme une stratégie combinée,
- La sous-pondération des positions problématiques devrait être de plus en plus poursuivie, ce qui réduit la sensibilité carbone du portefeuille via la décarbonisation, mais permet la poursuite de l'engagement,

- Avec une exposition au CO2 plus faible et de bonnes perspectives de changement de modèle économique pour les entreprises (secteur de l'électricité, secteur automobile), l'engagement reste le premier choix,
- C'est pourquoi l'Alliance climatique préconise la décarbonisation en tant que complément incontournable de l'engagement dans le domaine des énergies fossiles (combustibles fossiles, compagnies d'électricité). La planification et la mise en œuvre d'un processus de décarbonisation avec désinvestissement, sous-pondération et/ou une approche „Best-in-Class“ devraient faire partie de la stratégie en matière de durabilité et de climat. Elle fait référence aux caisses de pension pionnières PKZH et LUPK.
- L'Alliance climatique demande pourquoi PUBLICA, avec son poids sur le plan mondial, ne participe pas aux initiatives (appels) de l'IIGCC telles que le Climate Action 100+ ; cela exigerait peu d'efforts et serait rentable ; aucune coordination avec l'ASIR n'est nécessaire.

PUBLICA informe,

- de ses efforts conceptuels et provisoires de préparation de la base d'une éventuelle orientation ESG supplémentaire et d'une décarbonisation du portefeuille si nécessaire,
- qu'elle est ouverte à communiquer des détails à la délégation de l'Alliance climatique si des concepts soutenus par les organes exécutifs de PUBLICA en sont disponibles.

Lettre de 165 professeurs à PUBLICA

165 professeurs et collaborateurs de l'ETH Zurich, de l'EPF Lausanne et des instituts du domaine de l'ETH assurés auprès de PUBLICA envoient une lettre (en allemand) à la Commission de la caisse PUBLICA. Ceci a été rendu possible grâce à l'initiative d'un membre PUBLICA du domaine de l'ETH.

Les soussignés notent : «Fin 2014, plus de 400 grands investisseurs institutionnels, avec le «Global Investor Statement on Climate Change», ont appelé les politiciens à assurer un accord climatique fort à Paris (COP21). Plus les mesures efficaces à long terme pour prévenir les changements climatiques catastrophiques et promouvoir l'énergie propre font défaut, plus des mesures d'urgence seront inévitables plus tard – en mode crise mondiale. Sans une stratégie de prévention clairvoyante, les investissements et l'épargne-retraite réalisés aujourd'hui par des millions de citoyens sont menacés.»

Les 165 personnalités estiment que les investissements de PUBLICA dans le secteur fossile d'environ CHF 800 millions représentent déjà un risque financier considérable : «Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le climat au plus tard, il est clair que la pression réglementaire des

gouvernements va augmenter. En outre, le développement de la technologie dans le secteur des énergies renouvelables s'accélère. Enfin, la pression de la société civile continuera d'augmenter, notamment en raison de l'augmentation prévue des catastrophes climatiques. Une réduction significative de la valeur des entreprises opérant dans le secteur fossile est donc probable avant même que la législation efficace et les nouvelles technologies n'entraînent une baisse de la demande.»

Les 165 signataires attendent donc de PUBLICA qu'elle retire les investissements des entreprises du secteur de l'énergie fossile et qu'elle utilise toutes les possibilités d'influence des entreprises restantes pour les conduire vers un avenir respectueux du climat.

Octobre 2018: dans sa ~~réponse~~ (en allemand) PUBLICA confirme qu'elle considère la prise en compte des risques climatiques comme faisant partie de son devoir fiduciaire de diligence. Elle souhaite participer à la transition des énergies fossiles aux énergies renouvelables, mais l'exclusion (après la production de charbon) d'autres entreprises d'énergie fossile ne serait pertinente que si les plus grands États mettaient effectivement en œuvre leurs engagements en matière de réduction des émissions de CO2 conformément à l'Accord de Paris sur le climat.